

## Partie I - Informations generales

Etat membre	France
Numero de reference de l'Etat membre	
Region(s)	Statut de region assistee Art. 107, paragraphe 3, point a) – statut «a» - Art. 107, paragraphe 3, point c) – statut «c» - Region non assistee – statut «n»
Autorite d'octroi	Adresse postale 20 avenue de ségur - 75007 PARIS
Nom Commissariat général à l'égalité des territoires	Adresse internet
Intitule de la mesure d'aide	
Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020	
Base juridique nationale (reference a la publication officielle nationale concernee)	
Code général des collectivités territoriales Constitution de 1958	
Lien internet vers le texte integral de la mesure d'aide www.cget.gouv.fr	
Type de mesure Regime	
Nom du beneficiaire et du groupe auquel il appartient (3)	
S'agit-il d'une modification d'une mesure existante? Oui	Numero de l'aide attribuee par la Commission SA. 40453
	Type de modification Modification
Duree debut 1/1/2015	Duree fin 31/12/2020
Date d'octroi	
Secteur(s) economique(s) concerne(s) Secteurs economiques admissibles au benefice de l'aide	Secteurs admissibles au benefice de l'aide
Type de beneficiaire PME	
Montant annuel total du budget prevu au titre du regime 120,000,000	
Montant total de l'aide ad hoc accordee a l'entreprise	
Pour les garanties 15,000,000	
Instrument d'aide Direct grant/ Interest rate subsidy - Loan/ Repayable advances	
Veuillez preciser:	

Veillez indiquer laquelle des grandes catégories ci-dessous conviendrait le mieux en termes d'effets/fonction:

Si cofinancement par un/des fond(s) de l'UE

Oui

Nom du/des fond(s) de l'Union	Montant du financement (par fonds de l'Union)

## Partie II - Objectifs

Objectifs premiers – Objectifs generaux	Intensite maximale de l'aide en % ou montant annuel maximal de l'aide en monnaie nationale (sans decimale)	Supplements pour PME en %
Aides a finalite regionale – aides a l'investissement (art. 14)		
Aides a finalite regionale – aides au fonctionnement (art. 15)		
Aides en faveur des PME (art. 17 a 20)		
Aides à l'investissement en faveur des PME (art. 17)	20	
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 18)	50	
Aides à la participation des PME aux foires (art. 19)	50	
Aides en faveur des PME – acces des PME au financement (art. 21 et 22)		
Aides en faveur des jeunes pousses (art. 22)	3,000,000	
Aides a la recherche, au developpement et a l'innovation (art. 25 a 30)		
Aides aux projets de recherche et de developpement (art. 25)		
Aides a l'innovation en faveur des PME (art. 28)	100	

Aides aux travailleurs defavorises et aux  
travailleurs handicapes (articles 32 a 35)

Aides en faveur de la protection de  
l'environnement (art. 36 a 49)

Date de survenance de la calamite naturelle	Intensite maximale de l'aide Date de debut	Type de calamite naturelle Date de fin
------------------------------------------------	-----------------------------------------------	-------------------------------------------

### Partie III - Pièces jointes:

Veillez énumérer ici tous les documents qui sont joints à la notification et fournir des copies papier de ces documents ou des liens internet directs permettant d'y accéder:

Pièce jointe:	Commentaire à propos de la pièce jointe:
Régime exempté de notification N° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020.pdf	Régime non modifié (nouvelle information rectificative de saisine dans SANI).